



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Limas le 11 septembre 2023 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, M. SILVY, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, M. GARÇON

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. WADBLED (au profit de M. BRAYER) ; Mme DUC (au profit de Mme LAFORET) ; Mme VACHE (au profit de M. GIRIN) ; Mme GRONDIN COUPANEC (au profit de M. WAKOSA)

La séance a été ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur THIEN en sa qualité de maire.

A la demande de monsieur le Maire, monsieur GIRIN, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers physiquement présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur GIRIN a été désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, monsieur THIEN donne une information : Le conseil départemental avait missionné ses services pour présenter jeudi, le projet du futur collègue Jacques Chirac. Je dis bien, les services, à ma demande. Aujourd'hui, sur les réseaux sociaux, on appelle à manifester et j'ai eu un appel des services généraux. Ils sont inquiets. Et moi, pour des raisons de sécurité, j'ai décidé d'annuler cette réunion. C'est dommage parce que c'était un moment de transparence de la part du conseil départemental de venir présenter ce projet aux élus. Je dis bien, aux élus. Certains ont voulu perturber cette séance, comme ils ont perturbé l'inauguration du monument aux morts de Lacenas. Cela est inacceptable. Donc, en mon âme et conscience, j'ai décidé qu'il n'y aurait pas de présentation au conseil municipal. Vous aurez les informations du Département en son temps, il va y avoir une conférence de presse. Le conseil départemental va présenter le plan collèges et dans ce plan il y a Genas et Limas. Et vous en prendrez connaissance à ce moment-là. Il n'y aura pas de présentation au Conseil Municipal le 14 septembre. Tout cela vous sera confirmé par mail, demain.

D'autre part, monsieur GIRARDOT m'interpelle pour me demander de retirer le point n° 7 de l'ordre du jour. Je ne sais pas pour qui, monsieur GIRARDOT se prend. Il n'est pas encore le maire, cela viendra peut-être un jour. Je

vous rappelle que l'article 3 du règlement intérieur voté en septembre 2020 indique bien que c'est le maire qui fixe l'ordre du jour du conseil municipal. Jusqu'à présent, cela est bien confirmé par la loi. Donc, monsieur, je ne retirerai pas ce rapport, vous aurez tout le loisir de discuter lorsqu'on le présentera.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des présents (27 POUR)

A – AGGLO

1 – Rapport d'activité 2022 (Information)

L'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité 2022 a été présenté lors du Conseil communautaire du 24 mai 2023.

Pour mémoire, en ce qui concerne la gouvernance (détaillée pages 12 et 13), la commune de Limas compte quatre conseillers municipaux siégeant au Conseil Communautaire :

- Le maire, Monsieur Michel THIEN,
- Le 1^{er} adjoint, Monsieur Pascal GIRIN,
- La 2^{ème} adjointe, Madame Edith LAFORET
- La 4^{ème} adjointe, Madame Véronique PARIOT.

Monsieur le Maire est par ailleurs 3^{ème} vice-président (Agriculture, viticulture et alimentation) et il siège au bureau.

2022 a été riche en projets et en réalisation : Plan Vélo (p 23), nouveau relais petite enfance itinérant (p 34), plan d'aide à la rénovation énergétique des logements pour tous, extension de Créacité, travaux de voirie dans les communes et rénovation des centres-bourgs.

2022 aura également marqué une importante avancée dans l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) qui donnera les mêmes règles d'aménagement et de développement aux 18 communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Une première étape a été franchie avec l'adoption du projet d'aménagement et de développement durable (PADD, lors du conseil municipal du 4 juillet) et l'écriture du volet réglementaire et du zonage qui se poursuit, commune par commune.

Concernant les interactions entre la commune de Limas et la Communauté d'Agglomération, on citera :

- En ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la convention de mutualisation, en 2022, le pôle ADS a traité 92,70 actes de la commune de Limas (moyennant une participation financière de 26 911 €).
- En ce qui concerne la formation, la commune bénéficie d'un Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisés (avec le CNFPT), piloté par l'Agglo, ce qui permet d'organiser localement des formations.
- On notera enfin la présence de Monsieur DUMONTET à la séance du 7 novembre 2022 pour présenter les rapports annuels 2021 de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur RONZIERE, Président de la CAVBS, assiste à la séance et présente le rapport 2022.

Monsieur RONZIERE remercie Monsieur le Maire pour son invitation à présenter le rapport d'activité. Il indique que c'est la troisième fois qu'il vient à Limas depuis le début de la mandature et que c'est toujours un plaisir d'échanger avec les élus, pour partager un certain nombre d'informations sur ce que sont les activités et les priorités de la communauté d'agglomération. Et puis, bien évidemment, répondre à toutes les questions.

« Il est vrai que la présentation de ce rapport d'activité est un exercice imposé, puisque sur le principe, c'est une obligation légale, mais on essaie d'en faire un moment d'échange et de dialogue sur ce que nous faisons et sur ce que nous pourrions faire aussi. Et puis aussi avec un décalage dans le temps puisque nous sommes en septembre 2023 et que l'on vous présente le rapport d'activité 2022, alors évidemment, depuis, un certain nombre de choses ont déjà avancé ».

Monsieur RONZIERE rappelle que le document a déjà été diffusé, il est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération et que chacun peut s'y référer.

« Je ne vais pas vous en faire un résumé mais je répondrai à vos questions. Ce que l'on peut dire, c'est que 2022, troisième année de la mandature a permis de concrétiser un certain nombre de premiers projets pour lesquels nous nous étions engagés dans le cadre du plan de mandat que nous avons défini après notre élection. Et finalement, il y a trois domaines dans lesquels les choses ont particulièrement bien avancé :

- Le domaine des mobilités, puisque nous avons mis en œuvre de façon effective les premières mesures du plan vélo, avec notamment l'aide à l'acquisition d'un vélo, 150 personnes en ont déjà bénéficié sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Nous avons aménagé la voie bleue à Jassans Riottier à l'automne 2022 et aujourd'hui cet aménagement est pleinement opérationnel. On a réalisé 230 places de co-voiturage dont les deux principales aires se situent sur la commune de Limas, à chacune des entrées de l'autoroute A 6. Et nous avons lancé les travaux du schéma directeur cyclable ce qui doit permettre à terme de connecter l'ensemble des pistes et voies cyclables de la communauté d'agglomération. Ce travail se poursuit en concertation avec les communes et avec les associations d'usagers. Donc un certain nombre d'avancées dans le domaine des mobilités. J'y rajouterai, au titre de l'année 2023, l'amélioration de l'offre sur le réseau Libellule, puisqu'un certain nombre d'améliorations ont été apportées, depuis cette rentrée de septembre 2023, avec notamment une amélioration de la desserte du centre hospitalier et aussi beaucoup d'autres mesures sur un certain nombre de lignes.
- Le domaine de la transition énergétique, puisqu'en 2022, nous avons défini un plan d'aide à la rénovation de l'habitat qui en fait vise à accompagner les familles dans la rénovation énergétique de leur logement et à accorder des aides financières. Vous savez que c'est un domaine dans lequel il y a beaucoup d'informations, beaucoup de propositions, qui ne sont pas toujours très honnêtes, d'ailleurs, parfois, avec un certain nombre d'opérateurs qui profitent des effets de mode ou des aides de l'Etat. Et donc, nous avons signé une convention avec la ALTE 69, qui apporte un conseil aux habitants. Plus de 1 000 familles en ont déjà bénéficié depuis le début de l'année 2022. C'est un chiffre qui est évidemment assez considérable. Et une centaine de familles ont bénéficié d'ores et déjà d'une aide financière pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans leur logement, en faisant appel à des artisans locaux, puisque plus de 80 % des artisans qui interviennent sur ces chantiers sont originaires du Beaujolais-Val de Saône. Si on élargit un petit peu au sujet de l'environnement, nous avons aussi lancé à la fin de l'année 2022 une expérimentation qui concerne Limas, sur la collecte et l'apport volontaire des biodéchets. Vous savez qu'il y a 4500 habitants de Villefranche et de Limas qui bénéficient de cette expérimentation, qui participent avec des objectifs qui ont été largement dépassés et qui vont nous permettre de renforcer cette opération de collecte des biodéchets dans les mois et les années qui viennent.

- Le domaine de l'eau, de la production et l'amélioration de la qualité et de la préservation de la ressource, aussi, qui est un sujet dont on parle beaucoup en ce moment et sur lequel la communauté d'agglomération est engagée déjà depuis des années. Et en 2022, on a reconstruit deux stations de traitement des eaux pluviales, celle de Blacé et celle de Lacenas-Cogny. On a réalisé un nouveau bassin d'orage à Villefranche, avenue Braun à proximité de Parc Expo. Et puis nous continuons à nous engager sur un certain nombre de chantiers qui se concrétiseront dans les années qui viennent.

Voici quelques sujets sur lesquels nous avons bien avancé en 2022.

Tout cela s'inscrit dans le cadre d'un plan de mandat qui fixe un cap ambitieux pour l'ensemble de la mandature. Et nous allons continuer à avancer. J'aurai l'occasion d'y revenir demain puisque nous avons invité l'ensemble des élus municipaux à participer à une réunion d'information qui se déroule à Lacenas demain soir. Nous allons focaliser nos efforts dans les 2 ans qui viennent sur les sujets de développement économique puisque nous avons un certain nombre de projets que nous avons retravaillés et qui vont pouvoir être mis en œuvre. Tous les sujets énergétiques, écologiques et de préservation de nos ressources avec également le volet des énergies renouvelables sur lequel nous comptons avancer. Ce qui compte, au-delà de la stratégie, ce sont évidemment les moyens que nous mettons en œuvre, et ce qui est important de dire c'est que l'on a réussi à réaliser toutes les actions que j'ai évoquées, toutes celles qui sont retracées dans le rapport d'activité 2022, en préservant les bons équilibres financiers de notre communauté d'agglomération. Nous avons bien progressé en ce qui concerne les investissements : nous avons investi 29 millions d'euros en 2022, ce qui représente une augmentation de + 38 % par rapport à 2021. Et c'est bien normal, les premières années du mandat ont été consacrées à la définition de nos stratégies, et de notre plan d'actions, et ensuite on entre dans la phase de concrétisation des projets. Donc cela va se poursuivre, mais on le fait évidemment dans le cadre du plan de mandat que nous avons défini, qui vise 135 millions d'investissements sur 6 ans. Nous sommes à 73 cette année, donc on est à mi-parcours de ce que nous devons faire, donc on respecte bien la trajectoire. Et on le fait surtout en maintenant une épargne stable et une capacité de désendettement à 2,5 ans, c'est-à-dire un niveau très satisfaisant bien loin des seuils d'alerte, ce qui va nous permettre de continuer d'investir dans la seconde partie du mandat.

Je le disais, ce qui définit la trajectoire que nous nous sommes fixée, c'est le plan de mandat. Je rappelle que la communauté d'agglomération c'est une collectivité qui travaille beaucoup sur le temps long. Alors, on a des missions du quotidien : on accueille des enfants dans nos crèches et nos garderies, on a des responsabilités importantes pour mettre à disposition des habitants chaque jour l'eau potable ou pour collecter les déchets, mais c'est beaucoup une collectivité qui travaille sur des sujets au temps long : le développement économique, l'aménagement de l'espace, la transition énergétique, donc c'est la méthode qu'on a choisie, de définir des stratégies, alors sans y passer des années, mais en essayant de se dire quel est le constat, quel est le point de départ, où est-ce qu'on veut aller, comment on le fait ? Et puis cela se traduit par le plan d'actions et des actions concrètes. Et puis nous travaillons en lien avec les partenaires du territoire, qu'ils soient associatifs, économiques. On a besoin de travailler en réseau et de jouer collectif. Et puis aussi en tenant compte des attentes des habitants, ce qui ne veut pas dire qu'on peut toutes les satisfaire, il y a ensuite la vision politique et la façon dont on souhaite répondre aux différentes demandes qui nous sont faites. Mais en tout cas, dans l'expérimentation et l'apport volontaire des biodéchets, sur les mobilités où on a lancé une grande enquête en ligne, et bien sûr ce qui va être fait dans les prochains mois autour du plan local d'urbanisme intercommunal. Nous sommes attachés à prendre en compte le point de vue des habitants de notre territoire. Et donc nous allons continuer à avancer dans cet objectif-là, avec une grande ligne directrice de notre mandat qui est de concilier développement et environnement. Nous voulons continuer à développer notre territoire mais de façon maîtrisée et équilibrée et nous voulons le faire en conciliant ce développement avec la prise en compte de la protection des ressources et en particulier la ressource en eau devient de plus en plus stratégique et en préservant aussi nos espaces agricoles et naturels. Voilà en quelques mots ce que nous avons réalisé en 2022 et qui va se poursuivre dans la même logique. Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ».

Monsieur WAKOSA : première question que je vous poserai, je ne sais pas si elle est du ressort de l'Agglo, mais je constate que les communes sont incapables aujourd'hui de lutter contre les moustiques. C'est une vraie catastrophe, une vraie calamité. Est-ce-que c'est du ressort de l'Agglo, est-ce-que c'est ressort du département, est-ce-que c'est ressort de la région ou de la présidence de la République pour avoir enfin une solution à ce problème des moustiques ? Sachant qu'il y a quand même des communes en France aujourd'hui qui ont réglé le problème.

Monsieur RONZIERE : c'est une question qui avait été évoquée au niveau de la communauté d'Agglomération. Mais effectivement, c'est plutôt à l'échelle des communes que des actions étaient menées. Le département est très investi sur le sujet. Les communes ont pris des initiatives. Je crois que vous les connaissez, mais elles pourront être rappelées. Il y a une petite évolution de la doctrine dans ce domaine. En effet, à la demande d'un certain nombre de maires, sur la lutte contre le frelon asiatique, nous avons décidé de mutualiser les moyens d'intervention au niveau de la communauté d'Agglomération. Nous avons signé une convention avec une association qui peut intervenir à la demande des communes. Sur le moustique tigre, en effet il n'y a pas de démarche à l'échelle de la communauté d'Agglomération. Mais si les maires le souhaitent, on pourra le porter. Pour l'instant, on est quand même très démuni. Vous dites, monsieur, qu'il y a des communes qui ont trouvé des solutions. Mais cela m'intéresse de savoir lesquelles puisque l'on voit que les communes qui aujourd'hui sont en passe de le régler sont des communes où, malheureusement, il y a eu des cas de dingue ou de chikungunya qui se sont développés et où les autorités de santé et où l'autorité préfectorale a finalement décidé d'autoriser des opérations de démoustification, ce qui n'est pas permis et ce qui n'est pas autorisé. En tout cas, les discussions que nous avons eu avec les autorités sur ces sujets ces dernières années ne nous ont pas permis d'aboutir.

Monsieur THIEN : Je serai effectivement preneur si vous avez des endroits où la démoustification fonctionne. Règlementairement, monsieur RONZIERE vous l'a dit, aujourd'hui, il y a des endroits où l'on démoustique, mais on ne tue pas que les moustiques, on tue également les abeilles, on tue tout. C'est pour cela qu'il y a un emploi qui est extrêmement raisonné, et cela ne se fait que si l'ARS a détecté un cas de dingue ou de chikungunya ou de maladie exotique. Ce ne sont pas les municipalités qui le décident. Maintenant, je pense que la ville de Limas, et je laisserai la parole à Pascal, GIRIN, a mis beaucoup de moyens dans ce domaine-là. On sait très bien que c'est un travail de longue haleine, il faut que chacun participe à la lutte contre le moustique, à commencer par nous. Aller voir dans notre jardin, s'il n'y a pas de coupelle d'eau, s'il n'y a pas de gîte larvaire, et aller voir nos voisins aussi parce que le moustique tigre se déplace sur environ 150 mètres. Cela veut dire que si l'on a des moustiques tigres, soit ils sont chez nous, soit ils viennent de chez le voisin. Si l'on ne respecte pas des règles, c'est-à-dire, ne pas avoir d'eau stagnante, ne pas avoir une végétation trop dense, où les moustiques peuvent s'installer, on aura tout le temps des moustiques. Et cette année, on a à la fois du moustique tigre et du moustique autochtone. Je sais qu'aujourd'hui c'est extrêmement pénible. Moi je le vis comme vous. Maintenant, il faut que chaque citoyen fasse un effort et commence à regarder chez lui s'il n'a pas des gîtes larvaires.

Monsieur GIRIN : C'est la responsabilité de qui ? Cela relève de la santé, donc c'est la responsabilité des Agences de Santé qui assurent la surveillance des territoires. On est partenaires pour cela. Le département est un des partenaires qui déploie tous les moyens qu'il peut pour faire avancer sur ce sujet. Et monsieur le Maire l'a dit, c'est une lutte collective. Ce n'est pas en attendant la réponse de l'intervenant d'à côté que l'on y arrivera. Le moustique tigre, c'est un problème que l'on a chez nous, personnellement, qu'on doit régler. Si moi je fais tout bien avec trois voisins, mais qu'on a un voisin qui ne fait rien, on sera embêté. Ce qu'on a fait nous, à Limas, c'était de proposer des pièges, on n'a jamais dit que c'était la solution. Mais c'est un bon outil d'observation. C'est vraiment un travail collectif, et monsieur CHEVALIER qui est présent a travaillé sur ce sujet dans son quartier. Malheureusement, je crois que l'on va devoir aussi apprendre à vivre avec cet animal qui a été importé.

Monsieur WAKOSA : J'avais envoyé une information à monsieur GIRIN concernant justement les actions menées à Hyères, je suis moi-même allé constater cette année. Il n'y a plus de moustiques à Hyères, ils ont fait un gros

investissement, ce sont des grosses machines. Ils ont posé à des endroits des systèmes qui évacuent les moustiques. Cela a l'air de fonctionner. C'est sûr que cela coûte de l'argent.

Monsieur GIRIN : On connaît très bien le sujet. Le représentant de l'EID en a parlé lors d'un conseil municipal. Hyères a des enjeux importants, ils ont des marais, ils ont des zones touristiques, ils ont mis beaucoup d'agent, ils ont des véhicules spécialisés. Ils ont un budget de l'ordre de deux millions, la moitié de notre budget d'investissement à Limas. Les fameuses bornes qui ont été installées, aujourd'hui ne bénéficient pas d'autorisation de mise sur le marché car elles dégagent du CO 2. Faites ce que vous voulez avec cela, mais nous on ne le fera pas.

Monsieur GIRARDOT : Je voulais vous dire que vous êtes propriétaire, la collectivité territoriale, de gîtes larvaires de moustiques tigres. Le réseau d'évacuation de l'agglomération a des réserves d'eau dans lesquelles il y a des moustiques tigres. Je vous enverrai les photos que j'ai prises des regards où il y a de l'eau stagnante. C'est une action, de mon point de vue, qui est une action simple. Parce qu'il y a beaucoup de regards avec de l'eau stagnante dans le réseau de la collectivité. J'aimerais qu'il y ait un état des lieux, là-dessus.

Monsieur RONZIERE : Je vous remercie, mais du coup, vous proposez quoi ?

Monsieur GIRARDOT : Je pense qu'il y a aujourd'hui des solutions techniques. Les nouveaux procédés routiers, ce sont des filtres de sédiments pour que le sable ne vienne pas et ne s'entasse pas dans les canalisations. Les réserves d'eau servent de filtres aujourd'hui parce qu'en fait elles sont puisées par les camions. Les nouveaux systèmes font que les filtres à sédiments sont à sec puisque l'eau passe à travers. Les sédiments restent et l'eau n'est pas stockée dans les tuyaux. Je suppose que ce qui serait intéressant, je répète, vous êtes propriétaire d'un nombre considérable de gîtes larvaires.

Monsieur RONZIERE : Je regarderai le sujet avec les services car ce sont des sujets techniques que je ne maîtrise pas sur ces fameux regards et ces réseaux d'eau pluviale. Il y a peut-être, pour rebondir sur ce que vous dites, pas une contradiction mais une difficulté. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut travailler maintenant sur la filtration des eaux pluviales, sur les boues, sur des aménagements qui nous évitent d'emmener dans nos unités de traitement des eaux usées et des eaux pluviales, cela peut aussi conduire à des stagnations d'eau en attendant qu'elle ne s'infilte. Donc il faut aussi que l'on regarde ce sujet. Aujourd'hui les eaux pluviales, elles sont mélangées, elles courent sur les voiries rejoindre le réseau d'assainissement et de traitement des eaux usées et on travaille aujourd'hui beaucoup sur d'autres approches. Mais cela peut conduire parfois avec certains aménagements urbains à des stagnations.

Monsieur THIEN : Monsieur le Président, vous avez raison de le dire. D'ailleurs, il y a une nouvelle loi qui vient de sortir sur la réutilisation des eaux dites grises ou noires. Il est vrai que quand on parle de préservation de la ressource en eau, cela fait partie de cette réflexion que l'on doit avoir. On ne peut pas s'arrêter simplement à un problème de moustiques, mais j'entends bien que si tous les gîtes larvaires pouvaient être éradiqués, ce serait bien. Il faut savoir qu'aujourd'hui nous sommes dans une période de sécheresse et cela peut provoquer des résidus de flaques, propices aux gîtes larvaires. Ils sont partout. C'est un travail énorme. Et encore une fois, ce n'est pas le travail d'une personne ou d'une collectivité, c'est, comme le disait Pascal GIRIN, notre travail à tous pour se débarrasser de ce problème de moustique tigre. Limiter peut-être, s'en débarrasser sûrement pas.

Monsieur WAKOSA : Le deuxième point, c'est un point que j'ai pu discuter avec un chef d'entreprise qui est dans la zone d'Arnas, vers le péage d'autoroute, là où il y a le Leclerc Drive. Il souhaiterait qu'il y ait des liaisons entre les bus qui viennent de la gare jusqu'à son entreprise et aux heures de travail de son entreprise. Il y a un travail de réflexion à faire, je sais que vous avez lancé une concertation, mais il y a vraiment quelque chose à faire pour que les gens puissent circuler. Parce que la gare c'est un bon point pour faire partir les gens parce qu'ils peuvent la

rejoindre facilement à pied. Mais il faut des liaisons entre la gare et certaines zones d'entreprises qui accueillent du monde et où les gens ne savent pas comment y aller.

Monsieur RONZIERE : C'est un vrai sujet, qui est pris en compte. J'ai rencontré un chef d'entreprise dans cette zone qui avait la même demande. Et il a raison. On avait été saisi. On a déjà eu deux réunions de travail avec la collectivité des d'entreprises qui sont sur la zone industrielle nord d'Arnas qui effectivement n'est pas ou très mal desservie par les transports en commun. Ce qui est un paradoxe que j'avais déjà soulevé, c'est qu'aujourd'hui ce sont les entreprises qui pour une part financent les transports en commun à travers le versement mobilité et finalement les salariés de ces entreprises ne sont parfois pas bénéficiaires de ces offres. On a une très mauvaise desserte, c'est historique, des zones d'activité économique de notre territoire par les transports en commun. Nous y travaillons dans le cadre du plan de mobilité. Il y a eu aussi souvent l'idée de dire, oui mais quand le projet autour de l'Ile Porte existera, puisqu'il y a un pôle de mobilité qui doit être créé ici avec une station d'autopartage, une aire de co-voiturage, un réseau cyclable et une ligne de bus, cela permettra de faire le lien avec la gare. On ne va pas attendre puisque le projet met plus de temps que prévu et cela fait partie des orientations sur lesquelles on travaille. Alors sans doute avec une expérimentation, on engage ce travail avec les entreprises, responsables et salariés de ces zones, pour regarder les besoins en fonction des horaires pour éviter que les bus ne circulent à vide. Cela fera partie des priorités du plan de mobilité ».

Le Conseil Municipal prend acte que le rapport d'activité 2022 de la CAVBS a été présenté.

B – ADMINISTRATION GENERALE

2 – Dénomination de l'aire de loisirs

Rapporteur : Monsieur THIEN

Hubert BOULAUD a marqué l'histoire de Limas en sa qualité de maire de la commune pendant 24 ans, de 1977 à 2001.

Il était également vice-président de la communauté de communes qui s'appelait à l'époque le District. Il s'occupait plus particulièrement du centre de secours.

Il a également été président de l'interclasse des conscrits pendant plus de 40 ans. Il était très connu dans le domaine associatif.

Afin de lui rendre hommage, il est proposé qu'un espace public emblématique et central de la commune, l'aire de loisirs, située entre la rue du Bayard, le Chemin du Loup et la rue du Stade, porte son nom.

Monsieur BOULAUD étant décédé, la municipalité a sollicité l'avis de ses ayants-droits.

Cette initiative a recueilli un accord unanime écrit de la part des trois filles de Monsieur BOULAUD, le 26 juin 2023.

Il est précisé que la communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a également décidé de donner le nom d'Hubert BOULAUD au gymnase communautaire situé dans le même périmètre.

Aussi, en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal,

Monsieur WAKOSA : Nous constatons encore une fois que cet espace portera le nom d'un homme, c'est traditionnel à Limas.

Monsieur THIEN : Bien sûr, je suis comme vous, si c'était une femme qui avait été maire pendant 25 ans, l'équipement porterait son nom. Je suis d'accord avec vous, mais nous trouverons peut-être des lieux pour des femmes méritantes car il y en a eu. Mais nous ne pouvons pas nier qu'Hubert BOULAUD a créé le centre du village, l'aire de loisirs a été créée à son initiative, c'est lui qui a préempté les terrains, qui a eu l'idée de faire cette aire de loisirs, de faire le stade, les terrains de tennis. C'est lui qui a négocié à l'époque avec le président de l'agglomération pour que le gymnase communautaire vienne sur Limas. Il a été fait pour le handball et pour le club de Limas. On ne peut pas nier qu'Hubert BOULAUD a beaucoup apporté à la commune. J'espère que prochainement j'aurais le nom d'une femme à vous proposer.

Monsieur GIRIN : je pense que c'est un très bon choix, nous sommes quelques-uns ici à avoir travaillé à ses côtés, Entre autres, il est à l'origine du jumelage avec Mieming et j'ai apprécié de collaborer avec lui à la tête de cette association.

Madame JONCHY : Monsieur BOULAUD c'est beaucoup battu pour qu'il y ait une pharmacie au centre- ville de Limas. Parce que, lorsque les commerces ont ouvert, il y avait un grand trou, c'était une pharmacie qui manquait. Alors qu'il y en avait déjà une pharmacie sur Limas, et qu'une deuxième pharmacie n'était pas accordée, il s'est beaucoup battu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 POUR – 4 ABSTENTIONS) accepte de dénommer l'aire de loisirs du nom de Hubert BOULAUD.

3- Convention de servitude signée avec ENEDIS pour le passage de 3 canalisations souterraines

Rapporteur : Monsieur BRAYER

La commune a consenti une servitude à la société ENEDIS sur une parcelle sise au lieudit « La Barre », cadastrée AL numéro 79 et rue du 11 novembre 1918 cadastrée AL numéro 118, pour le passage de 3 canalisations souterraines.

Afin que le notaire d'ENEDIS puisse rédiger l'acte de convention de servitude, il est nécessaire que Monsieur le maire soit autorisé à signer la convention.

Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR) :

- **Approuve les termes de la présente convention**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

C- FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4 – Placement sur compte à terme

Rapporteur : Monsieur BOUVANT

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004,

Vu le décret n°2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, qui ne verse pas d'intérêts ;

Considérant que toutefois, les articles L. 1618-1 et L.1618-2 du CGCT permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par un décret en Conseil d'Etat du 28 juin 2004 ;

Considérant que par délibération du 13 septembre, 2021, la commune de Limas a entériné la cession des parcelles cadastrées AB 294 et 295 situées 27 rue du Bayard et 4 rue du Forest, pour un montant global de 350 000 € afin de permettre la construction d'un programme de logements collectifs ;

Considérant que la vente effective desdites parcelles s'est concrétisée le 22 novembre 2022 ;

Considérant que compte tenu des disponibilités dont bénéficie la commune, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers,

Considérant que les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- Ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public (une collectivité pouvant détenir plusieurs comptes à terme)
- Acquisitions de Bons du Trésor à Taux Fixe (BTF)
- Souscription de parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) composées exclusivement de titres émis ou garantis par l'Etat en Euro ;

Considérant que les durées de placements sont proposées au choix de la collectivité et sont fonction des produits souscrits ;

Considérant que si, pour les comptes à terme et pour les Bons du Trésor à taux fixe, les durées vont d'un mois à douze mois, les souscriptions de part d'OPCVM peuvent être infra mensuelles,

Considérant que l'ensemble de ces produits de placement est donc à court terme,

Considérant que, concernant les comptes à terme et les Bons du Trésor à Taux Fixe, les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'Agence France Trésor,

Considérant que lors de la souscription, la collectivité connaîtra de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance,

Ainsi, à titre indicatif, au 4 juillet 2023, les comptes à terme d'une durée de douze mois bénéficient d'une rémunération annuelle de 3,57 %

Au vu de ces éléments, il est proposé de réaliser un placement de trésorerie selon les modalités suivantes :

- Montant du placement : 200 000 €
- Nature du contrat : Compte à terme, ouvert auprès de l'Etat (Trésor Public), avec le capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales à la date d'ouverture de ce dernier
- Origine des fonds : aliénation d'un élément du patrimoine, à savoir les parcelles cadastrées AB 294 et AB 295, vendues le 22 novembre 2022 pour la somme de 350 000 €
- Durée du placement : 12 mois

Monsieur GARÇON : C'est une bonne chose de placer l'argent plutôt qu'il soit éliminé par l'inflation. Et on espère que du coup cet argent permettra de continuer des projets et en particulier la rénovation thermique des bâtiments. Et j'ai vu que nous invitiez à visiter prochainement ce qui a été fait.

Monsieur THIEN : Je peux ajouter que ce placement, vous savez que nous avons deux OAP à Limas, et que nous avons des acquisitions à faire au fur et à mesure que les maisons se libèrent. Pendant un certain moment, l'EPORA va porter ces projets. Néanmoins, à un moment, il faudra bien que la commune de Limas achète ces biens fonciers. Cela nous fera de la réserve foncière et en même temps elle nous rapportera un petit peu d'argent. Donc, c'est plutôt une bonne solution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR) autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter le compte à terme susmentionné, y compris pour ce qui concerne, le cas échéant, un retrait anticipé des montants placés.

5- Régularisation amortissements antérieurs

Rapporteur : Monsieur BOUVANT

Considérant que des anomalies ont été constatées au niveau des amortissements des immobilisations de la commune de Limas,

Il en résulte un amortissement insuffisant sur les années antérieures pour un montant de 33 743.63 € qu'il convient de régulariser.

Pour corriger ces anomalies, il est nécessaire de comptabiliser les amortissements manquants par des opérations d'ordre non budgétaires autorisées par une délibération.

Ces opérations non budgétaires sont sans incidence sur le résultat d'investissement de la Commune et consistent à débiter le compte de réserves 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et à créditer les comptes d'amortissement 28 concernés.

Régularisation des amortissements manquants pour un montant de 33 743.63 € par opération d'ordre non budgétaire au débit du compte 1068 et au crédit des comptes d'amortissement suivants :

- 28128 pour un montant de 8 397.00 €
- 281316 pour un montant de 10 516.41 €
- 28151 pour un montant de 12 922.72 €
- 281538 pour un montant de 503.40 €
- 281838 pour un montant de 176.10 €
- 281848 pour un montant de 479.72 €
- 28188 pour un montant de 748.28 €

Le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR), entérine ces écritures.

6 – Budget 2023 : décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur BOUVANT

Considérant la délibération n°2023-014 du 13 mars 2023 entérinant le vote du budget prévisionnel 2023,

Considérant les dépenses d'investissement 2023 et plus particulièrement le chapitre 041 « Opérations patrimoniales »,

Des opérations d'ordre doivent être effectuées concernant l'intégration des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire et des logements locatifs (phase 1) pour un montant de 424 599.48 €.

INVESTISSEMENT

Augmentation des dépenses :

- Compte 2313 – opération 102 « Constructions en cours » pour un montant de 424 599.48 €

Augmentation des recettes :

- Compte 238 – opération 102 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » pour un montant de 424 599.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR), entérine ces écritures.

D – URBANISME – TRAVAUX

7- Convention signée avec le Département du Rhône relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la rue de Belleruche et de la desserte bus du collège Utrillo

Rapporteur : Madame PARIOT

Le Département du Rhône envisage de réaliser des travaux d'aménagement de la rue de Belleruche et de la desserte bus du collège Utrillo.

La rue de Belleruche ainsi que le parvis du collège Utrillo sont propriétés de la commune.

Aussi, il convient de définir les équipements à réaliser, le programme technique des travaux, les engagements financiers ainsi que les modalités d'entretien incombant aux parties.

Une convention détaille l'ensemble de ces points.

Les travaux concernés par la présente convention consistent à aménager la rue de Belleruche et la desserte bus du collège Utrillo avec :

- La création d'une piste cyclable côté sud de la rue de Belleruche,
- La construction d'un arrêt de bus avec mise en accessibilité,
- La réalisation d'espaces verts et plantations.
- La reconfiguration et l'aménagement de la gare bus du collège Utrillo.

Ces travaux sont entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du Département, après accord de la commune.

La commune sera associée aux opérations de réception des travaux et pourra formuler toutes les observations qu'elle juge utiles.

A compter de la réception des ouvrages, la commune en assure l'entretien.

Le Département du Rhône assure l'intégralité du financement des travaux et de la TVA afférente, évalués à 500 000 € HT (soit 600 000 € TTC).

Monsieur THIEN : Je rajouterai qu'il y a un arrêt minute pour les parents. Il est vrai qu'aujourd'hui la gare routière du collège Utrillo est relativement dangereuse et nous avons eu beaucoup de remontées de parents d'élèves et de constatations d'élus dans ce sens. Madame CALEYRON qui est au conseil d'administration du collège pourrait en parler. D'autre part, nous avons un problème de stationnement et la création de l'arrêt minute à cet endroit-là sera une bonne chose.

Monsieur GIRARDOT : Je vous ai écrit très peu de temps avant le conseil municipal afin de vous demander le retrait de ce point. Vous êtes totalement maître de l'ordre du jour. Pourquoi j'ai fait cette demande ? D'abord, cette délibération annonce des aménagements à créer, notamment une piste cyclable, elle existe déjà. Un arrêt de bus pour les personnes à mobilité réduite, il existe déjà, c'est la commune de Limas qui l'a financé il y a trois ans en 2021. Les informations succinctes que vous nous avez données en annexe conduiraient en fait à une forte régression de fonctionnalité et sûreté des mobilités, surtout piétonnes et cyclistes, rue de Belleruche. Deuxièmement, et je voulais vous dire que je vous ai adressé ce courrier tardivement, car on a des sensibilités différentes, mes collègues et moi-même, sur cette délibération. Le deuxième constat, c'est que le conseil municipal va être dépossédé de ses prérogatives. Parce qu'en fait, on ne se prononce que sur une vue partielle de travaux, ils ont été décidés depuis déjà longtemps par le Conseil Départemental pour l'aménagement des deux collèges. Donc ce soir, nous n'avons qu'une vue partielle, qu'une partie du plan, ces plans existent mais nous n'avons pas

le droit de les avoir. Donc nous sommes dépossédés de notre pouvoir de décision sur les aménagements. Troisièmement, une convention qui finance à 100 % des travaux qui sont d'ordre communaux, ce n'est pas banal, c'est, je dirais, une rupture d'éthique et même de principe avec l'aide du département aux collectivités locales. Aucun projet de cette ampleur n'est subventionné à 100 % par une autre collectivité, cela n'existe pas. Nos communes avoisinantes vont être contentes que le département finance 100 € des travaux de Limas et puis qu'eux, ils n'auront que 30 %. Cela aussi c'est un principe qui me paraît anormal. Enfin, donc, la dernière affirmation, c'est que la commune de Limas n'a pas vocation à être un instrument du Conseil Départemental du Rhône pour avancer dans une mise en œuvre par la bande d'une décision de deuxième collège, dont il y a en cours des demandes d'annulation instruites par la justice administrative à Lyon. Cette décision vise à faire avancer par la bande ses intérêts.

Monsieur THIEN : Encore une fois, vous ne regardez pas la sécurité des enfants. C'est votre dogmatisme politique qui vous fait intervenir. Si vous connaissiez bien le sujet, vous sauriez qu'il y a une vraie nécessité de l'aménager cette gare routière et de créer des stationnements minute. Aujourd'hui, vous dites, on va défavoriser les autres communes. Aujourd'hui, ce n'est pas une subvention, ce sont des travaux qui sont financés par le département qui a la compétence collèges. Et je vais vous dire, les élèves qui viennent au collège proviennent de onze communes, et vous voudriez que l'on supporte l'intégralité de la dépense ? On a la chance aujourd'hui que le département finance ce projet de sécurité. Moi je ne vais pas dire non. Après, vous allez certainement voter le contraire, mais c'est votre choix. On nous propose de faire des aménagements de sécurité, on nous propose que le département les prenne à sa charge, parce que les enfants de ce collège viennent de onze communes. Ce ne sont pas que les enfants de Limas qui fréquentent le collège Utrillo. Le collège Utrillo n'est pas la propriété de la commune de Limas mais celle du département. Moi, cela ne me choque absolument pas que le département finance cela. Après, que vous soyez contre le collège Jacques Chirac, moi j'entends. Vous ferez ce que vous voudrez. Vous dites qu'il y a des procédures en cours. Moi je laisse la justice faire son travail, pour le moment, elle n'a pas rendu d'avis favorable à votre demande, donc attendons qu'elle se prononce. Mais aujourd'hui, mettons nos enfants en sécurité. On nous propose de reconditionner cette gare routière pour qu'elle soit plus sécurisée, qu'elle ait un arrêt minute. Vous parliez de l'arrêt de bus. On n'a rien fait, il est simplement passé de l'autre côté, il n'y a pas eu d'aménagement. Normalement, un arrêt de bus doit être accessible, aujourd'hui il ne l'est pas. La seule dépense qu'on ait faite, c'est l'installation d'un lampadaire solaire, parce qu'il a fallu changer le terminus parce que le chauffeur de bus se faisait agresser en face. Donc on a déplacé l'arrêt côté Limas pour qu'il soit éloigné de la haie et que les agresseurs ne puissent plus se cacher derrière la haie et on a mis de l'éclairage pour que ce soit visible. C'est tout ce que l'on a fait. Nous ne boudons pas notre plaisir si le département veut mettre un peu d'argent pour assurer la sécurité sur Limas pour les élèves de onze communes.

Monsieur GARÇON : sur la rédaction de la délibération, quand on la lit, on parle de la création d'une piste cyclable côté sud rue de Belleruche, et elle existe, en fait, on parle de la construction d'un arrêt de bus, alors qu'il y en a déjà un, on ne parle pas de l'arrêt minute, on ne parle pas de la sécurisation des enfants, on ne parle pas des arguments que vous venez d'évoquer et qui ne sont pas marqués dans la délibération. C'est dommage que cela ne soit pas précisé dans la délibération.

Madame PARIOT : D'un point de vue technique, quand on regarde les plans, on voit très bien l'arrêt dépose minute en particulier sur la dernière page du document qui vous est donné. Et on voit aussi la piste cyclable qui est éloignée des voitures et qui, contrairement à ce que dit monsieur GIRARDOT, ne va pas dégrader la sécurité mais bien améliorer la sécurité puisque les vélos seront éloignés de la circulation des voitures et de la circulation des bus. Quant au plan du parking en lui-même devant le collège, si vous connaissez un petit peu comment cela se passe devant le collège actuellement, les bus sont les uns à côté des autres, les enfants passent dans tous les sens, là au moins les bus partiront tous en même temps et cela sera bien plus simple d'avoir la sécurité de ce lieu au moment de la sortie des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (23 POUR -1 CONTRE – 3 ABSTENTIONS) :

- **Entérine les termes de la convention,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

E – INFORMATIONS

► **Fongibilité des crédits : Décision n° D2023-002 du 7 septembre 2023 prise dans le cadre de la délibération n° 2023-014 du 13 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**

La décision avait pour objet d'autoriser le virement de crédit suivant :

Section	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	+ 20 000.00 €
Fonctionnement	65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	- 20 000.00 €

► **Point sur la rentrée scolaire :**

Rapporteur : Madame CALEYRON

La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les 2 écoles (maternelle et élémentaire).

ECOLE MATERNELLE

157 élèves (143 l'année dernière) ont fait leur rentrée à l'école maternelle répartis dans 6 classes de la façon suivante :

- 1 classe de PS : 27 élèves
- 1 classe de PS/GS : 27 élèves (13 PS et 14 GS)
- 1 classe de PS/MS/GS : 27 élèves (9 PS , 8 MS et 10 GS)
- 1 classe de MS : 26 élèves
- 1 seconde classe de MS : 26 élèves
- 1 classe de GS : 24 élèves

Afin d'accueillir au mieux les enfants, la rentrée a été échelonnée.

Le travail sur le thème « rythmes et sommeil » mené sur les 2 dernières années en collaboration avec l'éducation nationale a fait évoluer l'organisation des couchettes. Les enfants sont couchés plus tôt et chacun, en fonction de son rythme, peut se lever lorsqu'il ne dort plus, ceci jusqu'à 15h, heure à laquelle tous les enfants rejoignent leur classe. Afin de pouvoir coucher plus d'enfants, la BCD a été déménagée dans la salle de danse et une troisième salle de couchette a ainsi pu être aménagée.

Travaux : De nombreux et gros travaux ont été réalisés à l'école maternelle : isolation par l'extérieur de l'ensemble des murs, changement des fenêtres et volets roulants, pose de casquettes afin de limiter l'impact du soleil sur les fenêtres en été, poursuite de l'équipement en LED du dispositif d'éclairage, peinture de la salle de motricité, modification des systèmes d'arrivée d'eau des lavabos des sanitaires afin d'éviter le gaspillage.

Pendant les vacances d'Automne, la cours SUD de l'école sera requalifiée avec des parcours de motricité, de nouveaux arbres plantés...

ECOLE ELEMENTAIRE

260 élèves ont fait leur rentrée à l'école élémentaire et ont été répartis sur 11 classes et 1 classe ULIS.

- 1 classe de CP : 22 élèves
- 1 classe de CP : 22 élèves

- 1 classe de CE1 : 23 élèves
- 1 classe de CE1 : 24 élèves
- 1 classe de CE1/CE2 : 23 élèves (7 CE1 et 16 CE2)
- 1 classe de CE2 : 24 élèves
- 1 classe de CE2/CM1 : 23 élèves (10 CE2 et 13 CM1)
- 1 classe de CM1 : 25 élèves
- 1 classe de CM1/CM2 : 24 élèves (12 CM2 et 12 CM2)
- 1 classe de CM2 : 25 élèves
- 1 classe de CM2 : 25 élèves
- 1 classe ULIS pour les enfants en difficulté.

Les études surveillées fonctionnent depuis la rentrée, les lundis, mardis et jeudis.

Travaux : Suite à une réunion de conseil d'élèves, les enfants ont proposé que soient retracés des jeux dans les 2 cours. Cela a été fait pendant les vacances d'été. Ils souhaitent également que soient installées des boîtes à livres. Ce sera fait dans les prochains jours. Ont également été refaits des sanitaires avec création d'un sanitaire PMR. Des films anti-chaaleur sont en cours de mise en place sur les vitrages des préaux. La classe ULIS bénéficie d'équipements supplémentaires (paravents, rayonnages... pour favoriser le travail en groupes).

RESTAURANTS SCOLAIRES

Nous avons toujours 48 enfants qui déjeunent au restaurant de l'école maternelle, les plus petits. Le nombre d'enfants de la maternelle inscrits au restaurant scolaire étant de plus en plus nombreux, en moyenne 90, au-delà des 48 qui restent à la maternelle, les enfants prennent leur repas au restaurant de l'école élémentaire. Ce sont en moyenne 270 à 280 enfants qui déjeunent sur les 2 restaurants.

Au restaurant de l'école élémentaire nous avons maintenu le nombre de 4 enfants par table de 6 pour plus de confort.

En ce jour de rentrée, M. le Député, M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. le Maire de LIMAS, Mme l'Adjointe à la Petite Enfance, et moi-même, Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, avons visité l'école élémentaire et le restaurant scolaire en compagnie de Mme la Directrice de l'Ecole. Nous avons tous pu constater que l'école est très bien équipée et en très bon état, tout pour que les enfants puissent réussir leur année scolaire.

Rapporteur : Madame LAFORET

Le périscolaire a fonctionné dès le 1^{er} jour de classe dans les 2 structures ;

Maison enchantée :

Les effectifs pour cette rentrée sont en hausse :

Le matin une moyenne de 14 enfants contre 10 l'année dernière

Le soir une moyenne de 38 enfants contre 31 l'année dernière

Le mercredi une moyenne de 28 enfants (24 l'année dernière)

Les explorateurs :

Les effectifs sont stables

Le matin : une moyenne de 35 enfants contre 33 l'année dernière

Le soir : stables une moyenne de 64 enfants

Le mercredi : identiques une moyenne de 42 enfants

On peut noter une très bonne fréquentation des deux centres de loisirs pendant les vacances d'été.

La micro-crèche :

Cette année, 10 enfants fréquenteront la micro-crèche. Cette année nous avons principalement des accueils sur 5 jours.

Très bonne fréquentation.

Le relais petite enfance :

Les assistantes maternelles sont au nombre de 23 sur la commune. Stable par rapport à l'année dernière mais en très forte diminution depuis 20 ans où elles étaient 58.

Monsieur le Maire tient à saluer l'investissement des agents municipaux. Nous avons détaché un agent pour la sieste et pour l'accueil lors de la rentrée différée. Nous faisons beaucoup d'efforts pour l'école maternelle. Nous avons reçu un excellent accueil de la part des enseignants. La petite enfance, nous avons souhaité qu'elle reste une politique de proximité. Nous avons une infirmière qui est présente durant tout le temps scolaire.

► Culture : journées européennes du patrimoine : Samedi 16 septembre, 19 h 30, église

En 2020, suite aux recommandations du Ministère de la culture, la commune s'est engagée à assurer la restauration de deux tableaux du XVIème siècle figurant dans la nef de notre église, ainsi que la remise en état de ses vitraux. La conduite de cette mission de restauration a été confiée à Histoire et Patrimoine.

Le budget engagé, après les appels d'offres auprès des restaurateurs agréés, a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Ces deux tableaux, « Descente de croix » et « Laissez venir à moi les petits enfants », peints huile sur bois, sont classés au titre des « monuments historiques » depuis 1997. Quant aux vitraux, œuvre de Lucien Bégule, peintre verrier lyonnais de renommée mondiale, ils datent de plus d'un siècle. Ils nécessitaient une rénovation de leurs structures.

Après deux ans de travaux, les tableaux restaurés ont repris leur place dans la nef et les vitraux consolidés illuminent de nouveau notre église.

Histoire et Patrimoine vous propose une présentation de la « Symphonie des couleurs », témoignage de la nouvelle vie de ces œuvres, le Samedi 16 Septembre à 19h30 en l'église ST Gilles de Limas, accompagnée d'intermèdes musicaux.

Votre présence témoignera de votre soutien à l'action culturelle de notre commune pour la conservation de notre patrimoine.

► Date des prochains conseils municipaux :

- Lundi 6 novembre à 19 heures
- Lundi 18 décembre à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

Le Maire,

Michel THIEN



Le secrétaire de séance,

Pascal GIRIN